



Pointe-à-Pitre, le vendredi 3 juin 2022

LE MAIRE DE POINTE-À-PITRE
CONVOQUE LE CONSEIL MUNICIPAL
en sa quatrième séance de l'année 2022

LE MARDI 7 JUIN 2022

à 17 heures 30 en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville

Le Maire informe également que le conseil est susceptible de se tenir en visioconférence, si le contexte social et sanitaire l'exige, comme le permet la loi N° 2021-1465 du 10 novembre 2021 visant à assurer la continuité du fonctionnement des Institutions Locales et de l'exercice des compétences des Collectivités Territoriales et des Établissements Publics Locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, qui remet en vigueur **jusqu'au 31 juillet 2022**, certaines dispositions de l'ordonnance N° 2020-391 du 1er avril 2020 qui prévoit notamment, la possibilité de tenir des réunions du conseil municipal en visioconférence.

En ce cas, vous en serez informé dans les meilleurs délais.

DEUX POINTS COMPLEMENTAIRES

ORDRE DU JOUR

1. Programme 5 000 équipements de proximité 2022 - 2024
2. Aménagement des terrains vagues jouxtant le Mémorial ACTE - Projet « BOD LAN MACTE »
- 3.

Le Maire,

Harry DURIMEL

